

Réaction UMIH aux annonces du président de la République

L'UMIH a pris connaissance des mesures présentées hier soir par le président de la République pour répondre aux attentes des Français. Les annonces faites font écho d'ailleurs aux travaux de l'UMIH en faveur de l'emploi et de la formation qui ont eu lieu lors de son 66^e Congrès à Saint-Etienne la semaine dernière.



En attendant la présentation détaillée par le Premier ministre de l'ensemble des mesures, **l'UMIH salue le retour à la défiscalisation totale (sociale et fiscale) des heures supplémentaires dès 2019.** Cette mesure était très attendue par nos chefs d'entreprises et par nos salariés. En effet, la convention collective du secteur prévoit un temps de travail hebdomadaire de 35h plus 4heures supplémentaires garanties. **C'est donc bien l'ensemble des salariés du secteur CHR qui bénéficiera de la mesure annoncée par le président de la République.**



Sur la prime exceptionnelle défiscalisée, l'UMIH appelle les chefs d'entreprise du secteur de l'hôtellerie-restauration qui le peuvent à se saisir de cette opportunité. Plus globalement, lors du Congrès, l'UMIH a d'ailleurs appelé les partenaires sociaux de la branche à faire des propositions sur la question de la rémunération afin de proposer un mécanisme incitatif.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

Enfin, si l'UMIH entend la colère des manifestants, les quatre journées de mobilisation ont été le théâtre de scènes de violence et de pillages inacceptables partout en France. L'UMIH espère que l'allocution du Président de la République mettra un terme immédiat au conflit.



« Nous ne pouvons accepter que cette colère se transforme avec autant de violences et de dégradations pour notre pays. L'image de la France est détériorée. Cette situation a déjà eu un impact très important sur l'activité de nos établissements et en tant que professionnels, nous sommes très inquiets des effets durables à moyen et long terme sur l'attractivité de la destination France. Il faut savoir mettre fin au conflit », indique Roland HEGUY, président confédéral de l'UMIH.



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gais), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale et CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux et Festifs nocturnes), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outr-mer inclus).